La Reconstitution du crime de Béziers

Pourquoi fut assassiné le sous-chef de gare ?

Nous avons dit que M. Pouget, sous-chef de gare à Béziers, qui rentrait de permission, a été assassiné dans le train qu'il avait pris pour regagner Béziers.

Ce sont des cantonniers de la voie, faisant une tournée d'inspection, qui ont découvert le matin son cadavre, à peu de distance de Faugères, presque à la sortie du tunnel de Polafi.

Un coup de revolver, probablement tiré à bout portant, avait troué la tempe droite. Le désordre des vêtements du défunt semble indiquer qu'il eut à soutenir une lutte très vive contre son ou ses agresseurs.

M. Pouget rentrait de Castres ,où il avait pris un train de nuit. Le drame a donc dû se dérouler dans le compartiment de troisième classe occupé par le sous-chef de gare de Béziers.

Leur coup fait, les assassins ont jeté par la portière le cadavre, qui a été déposé en gare de Faugères.

Le parquet de Béziers s'est rendu à Faugères pour procéder à son enquête. La reconstitution du crime a été faite sous le tunnel de Polafi ; un plan a été relevé. L'assassinat a dû être commis vers 19 heures. En effet, le train 856 est entré en gare à 19 heures 02 sans aucun retard et le corps n'a été découvert qu'à 22 heures.

Le mobile du crime n'est pas établi. Serait-ce le vol ? On n'a trouvé sur la victime qu'un sou, alors qu'elle était en possession d'une plus forte somme. Mais, d'autre part, la montre en or a été retrouvée dans le gilet de M. Pouget. Pourquoi les bandits ont-ils laissé cet objet, s'ils l'ont tué pour le voler ? Serait-ce alors pour donner le change à la justice que l'on a dévalisé le sous-chef de gare ?

Le docteur Raynaud-Gayraud a procédé à l'autopsie de la victime. Ses constatations permettent de supposer que c'est à l'aide d'un instrument contondant que M. Pouget a été frappé. Des coups de couteau ont été également relevés à la base du crâne. La police mobile est sur les lieux.

La Sainte-Madeleine vendue par son curé

ELLE RESTERA A SES ACHETEURS

En 1858, un généreux donateur légua à la cure d'Ausmont (Meuse), une statue de Sainte-Madeleine, datant du 14e siècle. Mais le curé de ce petit village n'appréciant guère la valeur artistique de la statue la relégua d'abord au pied d'un vague calvaire assez peu fréquenté, puis finalement l'abandonna dans une cour de ferme. C'est au milieu d'un fouillis hétéroclite qu'en 1907 un antiquaire parisien dénicha la Madeleine parmi les débarras de la ferme. Il en offrit au curé de l'endroit 500 francs, lui promettant au surplus de la remplacer par une superbe terre cuite, fraîchement confectionnée aux environs de la place Saint-Sulpice. Séduit, le curé accepta. Et deux ans plus tard, deux antiquitaires allemands établis à Paris, les frères Marx, achetèrent à leur tour la statue et cette acquisition réalisée ils la proposent au Musée du Louvre pour 40.000 francs.

La déclaration de guerre suspendit les pourparlers et amena la mise sous séquestre des biens des frères Marx. Entre temps, la municipalité d'Ausmont apprenant la nature des pourparlers engagés, assigna la séquestre en restitution de la statue.

La première Chambre du Tribunal civil, dans un premier jugement, avait débouté les demandeurs, « estimant que les frères Marx étaient des acheteurs de bonne foi et qu'en outre la commune n'avait pas à se préoccuper d'une statue de Sainte-Madeleine appartenant à la cure ».

Dans un arrêt rendu sous la présidence du premier président André, la première Chambre de la Cour, hier, a confirmé le jugement.

A la Conférence Socialiste Internationale

RENDEZ-VOUS A FRANCFORT

Paris, 6 février. — La dernière séance de la conférence socialiste internationale a eu lieu cet après-midi dans une des salles de la Société de Géographie.

L'assemblée se rangea à l'avis formulé par Tom Shew et ajourna toute discussion aux réunions de Francfort.

Vandervelde donna lecture des deux textes auxquels a abouti la réunion des membres présentés à Paris des 2 Comités exécutifs de la IIe Internationale et de l'Union des Partis Socialistes de Vienne.

Voici les textes :

1. Comme suite aux télégrammes des délégués allemands annonçant que, pour raisons de force majeure ils ont été empêchés de se rendre à Paris, la conférence invite le Parti Socialiste Français à convoquer à nouveau dans le plus bref délai à Francfort la conférence des pays intéressés avec l'ordre du jour suivant :

La situation économique de l'Europe et spécialement la question des réparations.

2. En ce qui concerne la convocation d'une conférence générale le Comité exécutif de la IIe Internationale, dès qu'il aura reçu la réponse des partis adhérents, compte se réunir en vue de négociations préalables avec le Comité de l'Union des Partis socialistes de Vienne. Cette réunion aura lieu avant la conférence de Francfort.

La conférence adopte les deux textes ci-dessus.

UNE ADRESSE A JULES GUESDE

La conférence a voté par acclamations l'adresse suivante à Jules Guesde :

« A l'heure où la rencontre fraternelle des socialistes de France, de Grande Bretagne et de Belgique, avec l'adhésion des socialistes d'Allemagne, permet d'espérer l'unification prochaine de toutes les forces prolétariennes du monde pour l'action internationale commune, la conférence adresse à l'illustre vétéran du socialisme et de l'internationale, le citoyen Jules Guesde, l'expression affectueuse de son admiration et de sa reconnaissance pour les services insignes qu'il a rendus à la cause du Prolétariat ».

Après une courte allocution de Paul Faure, la séance a été levée aux cris de « Vive l'Internationale ! »

Un village a été attaqué par les loups

18 HABITANTS ONT ETE TUES

Bucarest, 6 février. — Les habitants du village de Petronani ont été attaqués en plein jour par des loups au cours de la lutte, que les paysans ont engagée pour se défendre, 18 d'entre eux ont été tués. Ce fait a provoqué une véritable panique dans la région, des mesures ont été prises par les autorités en vue d'armer la population.

La Cour d'Assises du Nord jugera les frères Jonville

AINSI EN A DECIDE LA COUR DE CASSATION

La chambre criminelle de la Cour de cassation a examiné un pourvoi formé par deux industriels en charbons de Roubaix, les frères Jonville, poursuivis pour intelligences avec l'ennemi.

Au cours de l'occupation allemande, les frères Jonville auraient accepté, selon l'accusation, de la kommandantur de Roubaix, un contrat aux termes duquel ils devaient assurer au lieu et place de la municipalité, la fourniture du charbon aux armées allemandes, ainsi que le paiement d'un mark par tonne fournie.

Les frères Jonville avaient bénéficié d'une ordonnance de non-lieu à l'instruction; mais sur opposition du procureur général, l'affaire fut renvoyée devant la Chambre des mises en accusation qui renvoya devant la Cour d'assises.

Les frères Jonville s'étant pourvu contre cet arrêt en cassation, Me Mornard et Cartault, avocats à la Cour, sont venus cet après-midi soutenir le pourvoi.

Après conclusion de l'avocat général Langlois, tendant au rejet la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par les frères Jonville.

L'affaire viendra donc devant les assises du Nord dans le courant de mars ou avril 1922; les frères Jonville seront défendus par Me André Hesse et Albert Dalimier.

Une grève des Spectacles menace Lyon

C'EST UNE PROTESTATION CONTRE LES CHARGES

Lyon, 6 février. — Pour protester contre les taxes qui frappent les spectacles, les directeurs et les employés du spectacle, artistes, musiciens, machinistes, etc..., se sont réunis.

De nombreux orateurs ont pris la parole pour affirmer leur solidarité et la nécessité d'une action énergique pour amener l'Etat et la municipalité à diminuer les charges qui grèvent si lourdement l'industrie du spectacle et d'aller pour cela jusqu'à la grève et la fermeture des établissements.

A l'unanimité, un ordre du jour dans ce sens a été voté. Cet ordre du jour a été transmis au maire de Lyon, par une délégation composée des directeurs et d'un représentant des diverses catégories du personnel.

Après l'attentat de Haute-Silésie

PERQUISITIONS, SAISIES ET ARRESTATIONS

Oppeln, 6 février. — A la suite des perquisitions opérées à Gleiwitz et dans les faubourgs, plusieurs individus ont été arrêtés, parmi lesquels deux fonctionaires : le directeur des ateliers de chemins de fer et le directeur des usines où des armes furent découvertes récemment.

En outre, des armes déjà dénombrées, on a trouvé deux minenwerfer, 45 tubes de mitrailleuses, deux projecteurs de campagne, 1.800 grenades, plus de 800 bombes à ailettes, 150.000 cartouches, 50 obus de 77 et 400 obus de 105. D'autre part, 150 fusils et 2 mitrailleuses ont été découverts chez un boulanger de la même localité.

La séance finale de la Conférence de Washington

LA SIGNATURE DES TRAITES

Londres, 6 février. — Un télégramme de Washington aux journaux annoncent que la séance finale de la Conférence de Washington s'est ouverte un peu après dix heures ce matin.

Les représentants américains et britanniques ont signés tous les traités. La Belgique a signé le traité des neuf puissances.

Le télégramme ajoute que la France, la Chine, l'Italie et le Japon ont également apposé leurs signatures.

Les Revendications des locataires de France

UNE JOURNÉE DE PROTESTATION CONTRE LA NOUVELLE LOI

L'Union Confédérale des Locataires de France et des Colonies a tenu dimanche, à Paris, sa deuxième conférence nationale depuis le congrès de Clermont-Ferrand. 15 Fédérations régionales sont représentées par une trentaine de délégués dont MM. Arfaud (Nord).

Les commissions de la propagande de la législation et de la préparation du Congrès qui aura lieu à Lille, le 4 juin prochain, ont donné lecture des rapports qui ont été adoptés à l'unanimité.

Au sujet de la loi nouvelle en discussion devant le Sénat, la conférence a décidé d'organiser une journée nationale de protestation à l'aide de meetings tenus dans les grandes villes.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Conférence nationale de l'Union confédérale des Locataires de France et des Colonies proteste contre le projet de loi actuel sur les loyers qui tend à régler cette question si angoissante sans tenir suffisamment compte de la véritable situation des logements et de leurs occupants, proteste aussi contre les délais insuffisants accordés aux locataires pour bénéficier de la loi contre la prorogation minimum de six mois qui devrait être d'au moins deux ans, contre la latitude laissée au juge de fixer lui même les augmentations de loyers ; demande le maintien de la jurisprudence relative au point de départ des prorogations, réclame l'application de la loi à toutes les communes, le maintien de la loi du 23 octobre 1919 sur la spéculation illicite, l'application de la loi aux locataires occupant des locaux loués au nom des répondants ; dégage dès maintenant toute responsabilité des événements qui pourraient résulter de l'application d'une pareille loi qu'elle juge inapplicable. »

La grève allemande reste stationnaire

DES NEGOCIATIONS ONT LIEU

Berlin, 6 février. — On a pu desservir en eau les maisons de quelques quartiers de Berlin.

La privation de gaz et d'électricité reste complète. Les communications téléphoniques à l'intérieur de la ville sont suspendues. Parmi les moyens de transports, seul le Métropolitain, qui n'a à Berlin qu'une importance secondaire, fonctionne provisoirement.

La municipalité négocie avec les organisations syndicales demeurées étrangères à la grève.

La circulation des trains se borne toujours à un nombre restreint de trains chargés de vivres et à un nombre très faible de trains de voyageurs sur une assez courte distance.

En province, la grève est stationnaire. Vers la fin de la matinée, ont commencé les pourparlers entre d'une part le chancelier Wirth, le ministre des Finances, M. Hermes, le ministre des Transports, M. Groner, et d'autre part les dirigeants des grands syndicats qui n'ont pas approuvé la grève des chemins de fer.

LES COMMUNISTES CHERCHERAIENT A S'EMPARER DU POUVOIR

Berlin, 6 février. — Le « Journal de Huit Heures du soir » signale l'activité du Parti Communiste Berlinois qui dit-il, cherche à profiter du mouvement de grève actuel pour s'emparer du pouvoir.

Le journal annonce que l'assemblée des Conseils d'ouvriers de Berlin a été convoquée pour ce soir afin de prendre une décision au sujet d'une grève générale destinée à appuyer la grève des ouvriers de la ville

La police de Hambourg a fait saisir aujourd'hui une partie de l'édition de l'organe communiste Hambourgeois.

La révolte de l'Inde

DES VOLONTAIRES ONT ATTAQUE ET DETRUIT DES FORCES POLICIERES

Londres, 6 février. — Un communiqué officiel annonce que selon un télégramme émanant du cabinet de Gorakper (nord-est des provinces unies de l'Inde), le 4 février, deux inspecteurs et quinze agents de police ont été tués au cours d'une attaque par 5.000 volontaires et villageois contre les bureaux de la police du village de Chauri-Chaura.

Les bureaux de police ont été incendiés avec les cadavres qu'ils contenaient et qui avaient été préalablement dépouillés de leurs vêtements. Deux des assaillants ont, croit-on, été tués et plusieurs ont été blessés.

La voie ferrée avait été temporairement occupée. La situation est extrêmement grave.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU ET FROID

Probabilités pour la journée du 7 février : Vents nord-est-sud-est faibles ; très fortes gelées. Beau, sauf flocons de neige par places. Même temps dans toute la France avec refroidissement et gelées au sud.

Les Revendications des Pêcheurs à la ligne

CONTRE L'EMPOISONNEMENT DES COURS D'EAU PAR L'INDUSTRIE

Les pêcheurs à la ligne du Nord se sont réunis dimanche après-midi, en assemblée générale, dans la salle du « Galion », rue de l'Arc à Lille.

Le syndicat, qui comptait 500 membres l'an dernier, a vu son chiffre porté à 875 sociétaires. M. Waffart, secrétaire fit un pressant appel auprès des adhérents pour recueillir de nouvelles adhésions au groupement.

Parlant de la loi de 1829 qui régit encore le sport de la pêche en notre pays, il en demanda la révision d'urgence et invita tous les parlementaires du Nord à réclamer le vote d'une loi contre la pollution des eaux. A l'heure actuelle, la loi punit le pêcheur qui a capturé un poisson non réglementaire, mais elle laisse en paix l'industriel qui a empoisonné toute une rivière.

Le président fit part d'une pétition qui a été lancée pour protester contre l'empoisonnement des eaux par des déversements industriels.

LE POISSON ALLEMAND

Concernant le repeuplement de nos cours d'eau dévastés par la guerre, l'administration des eaux et forêts devait livrer le poisson nécessaire récupéré en Allemagne, mais le ministère de l'agriculture fait connaître que ce poisson sera réservé pour les étangs particuliers. Une protestation a été adressée par l'intermédiaire du syndicat central afin d'obtenir satisfaction.

LES EXCURSIONS A PRIX REDUIT

Pour les excursions à prix réduit, les Compagnies de chemin de fer refusent encore d'accorder des réductions aux sociétés de pêche. Les parlementaires du Nord ont été saisis de cette question afin qu'ils interviennent auprès du ministre des travaux publics pour obtenir que les groupements de pêcheurs soient compris dans les sociétés sportives.

CONTRE des PROJETS ANTIDEMOCRATIQUES

Suivant les dispositions d'un projet de loi, les pêcheurs qui se livreraient à la pêche montés sur une barque devraient acquitter un droit de 5 à 30 francs suivant les communes. Le syndicat proteste énergiquement contre une telle prétention de l'Etat, et il rejette également le projet de loi Gherdyl qui est antidémocratique.

LA REELECTION DU BUREAU SYNDICAL

Il fut ensuite procédé au renouvellement du bureau.

Sont réélus : MM. Leroy, Bouchard, Crapet, Bermans, Cocquenpot, Demessine, Derycke, Lamarch, Longuépée, Singer, Valcke, Calon, Van Campen.

On annonce la démission probable de M. Lloyd George

Londres, 6 février. — Selon le « Manchester Guardian », il se pourrait que M. Lloyd George donne sa démission au lieu de dissoudre la Chambre et de recourir à de nouvelles élections.

Cette décision créerait une situation entièrement nouvelle.

M. Chamberlain ou un autre leader conservateur prendrait le pouvoir, pendant que M. Lloyd George attendrait dans la retraite que la situation politique eut évolué, soit vers une nouvelle coalition, soit vers une reconciliation des deux groupes du parti libéral. Je crois savoir de mon côté que le premier ministre britannique a déjà reçu dans le courant de l'année dernière des avis très autorisés lui suggérant la retraite dont il est de nouveau question aujourd'hui.

M. Lloyd George n'a encore rien décidé, des élections générales restant possibles en avril peut-être mais plutôt au mois de mars, si comme c'est probable la conférence de Gênes est ajournée.

Aux deux Démocraties

La Ligue Française et la Ligue Allemande des Droits de l'Homme font une déclaration commune

Le Bund Neues Vaterland (Association Patrie Nouvelle) de Berlin, dont on sait l'attitude courageuse à l'égard du militarisme allemand pendant la guerre et depuis l'armistice, est venu conférer ces jours-ci à Paris avec le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme. A l'issue de ces pourparlers, le Bund Neues Vaterlan a décidé de s'appeler Ligue Allemande des Droits de l'Homme et les deux associations ont rédigé en commun la déclaration que voici :

La Ligue française des Droits de l'Homme et l'Association allemande Bund Neues Vaterland estiment que, pour que des relations normales se rétablissent entre la France et l'Allemagne, il faut, en premier lieu, que l'Allemagne reconnaisse, non seulement comme une obligation juridique, mais comme un devoir moral, de réparer les dommages causés à la France par l'invasion allemande et sache imposer aux privilégiés de la fortune les nécessaires sacrifices. Et il faut que de son côté, la France ne se refuse pas à ces réparations en nature, dont les accords de Wiesbaden et les organisations ouvrières des deux pays ont ébauché le projet.

Il faut, en second lieu que, pour atténuer et faire disparaître peu à peu la mutuelle méfiance entre les deux peuples, l'Allemagne, brisant de sournoises résistances, réalise son désarmement avec une loyauté qui ne puisse être soupçonnée désormais et que la France, ainsi assurée de la sécurité désirée à son tour afin d'aider le désarmement général.

Il faut, en troisième lieu, que des relations se rétablissent, non seulement entre le prolétariat, l'industrie et le commerce des deux peuples, mais, pour le plus grand bien de la civilisation humaine, entre leurs savants et leurs artistes.

Il faut, en quatrième lieu, que, pour fixer d'une manière décisive les responsabilités de la guerre, tous les gouvernements ouvrent sans réserve leurs archives ; que des hommes indépendants et impartiaux soient chargés d'en confronter les documents afin que la conscience universelle éclairée puis juger en connaissance de cause.

Il faut enfin et surtout que le peuple allemand et le peuple français considèrent comme la véritable base d'une paix durable une Société des Nations issue, non des gouvernements,mais des peuples et munie des pouvoirs nécessaires. Et il faut que la France accepte que, dans la Société des Nations, l'Allemagne démocratique soit admise.

A cette œuvre commune, les deux organisations s'engagent, dès aujourd'hui, à collaborer chacune dans son pays et, avec le même mot de ralliement : « Nie wieder Krieg : Guerre à la Guerre », elles combattront l'esprit militariste, elles s'efforceront de détruire la foi en la force d'y substituer la foi en la justice internationale.

Pour soutenir cet idéal, elles adresseront un pressant appel aux forces populaires qui, par leur nombre et par leur énergique volonté de rénovation sociale, peuvent contribuer puissamment à le faire passer dans la réalité

Elles s'emploieront à dissiper les malentendus entre les deux peuples, opposant aux informations tendancieuses de la presse chauvine l'autorité de faits véritiés. Et, convaincus que le mensonge entretient la haine, elles travailleront de concert à la réconciliation par la vérité.

Le Drapeau de Garibaldi

LE CELEBRE SOLDAT EN AVAIT FAIT CADEAU A SA FILLEULE

On vient de découvrir dans la chapelle de la villa Arson, à Nice, appartenant au comte Raymond de Castellane, le drapeau qui suivit Garibaldi dans tous ses combats.

Ami du commandeur Arson de Saint-Joseph, Garibaldi servit de parrain à la fille de ce dernier et, en guise de présent, apporta à la cérémonie du baptême son drapeau, disant :

« Un soldat n'a que cela à donner ! »

Cet étendard a été donné par le comte R. de Castellane au musée Masséna, conservateur des souvenirs niçois.

Les permissions militaires En 1922

Le Ministre de la guerre a décidé que les permissions à accorder en 1922 aux militaires accomplissant la durée légale du service en France, en Algérie, Tunisie et sur le territoire de la Sarre, seraient accordées comme suit :

1. Au titre de l'article 61 de la loi du 7 août 1913 sur le recrutement, 8 jours pour le premier contingent de la classe 1920 (à prendre en principe avant le 1er mars), 30 jours pour le deuxième contingent de la classe 1920, 40 jours pour la classe 1921, 26 jours pour le premier contingent de la classe 1922, 6 jours pour le deuxième contingent de la classe 1922.

2. En outre, des permissions supplémentaires d'une durée variable pourront être accordées, compte tenu des considérations du service, au titre de l'article 160 de la loi des finances du 31 décembre 1921, dans une proportion déterminée pour chaque région ou gouvernement militaire. Elles seront attribuées de préférence aux militaires se trouvant dans une situation de famille particulièrement intéressante, aux agriculteurs (plus spécialement aux époques de travaux agricoles), etc. En principe, les militaires de la classe 1922 n'en bénéficieront qu'après quatre mois de service.

Pour éviter de trop fréquentes allées et venues de permissionnaires, et pour permettre à ces derniers de s'employer utilement dans leurs foyers, les allocations prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus seront le plus possible groupées en permissions ou congés de longue durée.

DES GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1912 3 %

Le numéro 697.944 gagne 50.000 francs.
Le numéro 315.991 gagne 10.000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. : 205.650 — 441.040 — 183.984 — 637.215 — 65.787.

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 18.690 est remboursé par 100.00 fr.
Le numéro 118.798 est remboursé par 50.000 fr.
Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 416.762 — 22.957 — 352.424
Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 43.205 — 403.340 — 364.373 — 30.105.

COMMUNALES 1880

Le numéro 429.519 gagne 100.000 francs
Le numéro 925.794 gagne 25.000 francs.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 229.741 — 517.358 — 506.168 — 348.301 — 579.804 — 943.499.

FONCIERES 1909

Le numéro 378.929 gagne 100.000 francs.
Le numéro 743.972 gagne 10.000 francs.

COMMUNALES 1879

Le numéro 7.419 gagne 100.000 francs.
Le numéro 786.298 gagne 25.000 francs.
Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 151.865 — 756.015 — 757.258 — 910.343 — 856.414 — 363.450.

COMMUNALES 1891

Le numéro 895.951 gagne 100.000 francs.
Le numéro 139.095 gagne 10.000 francs.
Le numéro 307.717 gagne 5.000 francs.

COMMUNALES 1890

Le numéro 50.232 gagne 150.000 francs.
Le numéro 14.376 gagne 5.000 francs.

BYRRH
HYGIENIQUE-SAVOUREUX

Nouvelles conditions d'admission des correspondances postales

Le régime suivant vient d'être conditionnellement admis pour diverses catégories de correspondances.

Cartes postales à 0 fr. 20 : sont admises les cartes portant des timbres de toute espèce, des étiquettes et coupures de toutes sortes complètement adhérents et non susceptibles d'altérer le caractère de la carte postale

Objets admis au tarif des imprimés non périodiques: sont admises les copies primitivement obtenues à la plume ou à la machine, à condition que les textes ne présentent aucun caractère de correspondance personnelle.

Les avis de passage des voyageurs de commerce pourront mentionner l'indication de l'heure du passage du voyageur.

Les formules envoyées par les armateurs et courtiers maritimes pourront mentionner, outre les noms du bâtiment et la nature du chargement, l'heure du départ et de l'arrivée du bateau, les noms des ports d'embarquement et de débarquement.

Les livres, gravures et photographies pourront porter la mention d'un simple hommage d'une personne autre que l'auteur ou l'éditeur.

Les images de modes et les cartes géographiques peintes à la main seront admises au même titre que les images et cartes imprimées.

Les affiches imprimées pourront porter des annotations manuscrites ne présentant aucun caractère de correspondance personnelle.

Les imprimés et échantillons pourront porter, outre les mentions ordinaires, le numéro d'appel téléphonique, les adresses et codes télégraphiques, le compte courant postal ou bancaire de l'expéditeur.

Les envois recommandés dont l'adresse est écrite au crayon-encre seront admis.

Les objets de correspondance adressés poste restante restent passibles de la surtaxe de 0 fr. 20, sauf les correspondances destinées aux voyageurs de commerce.

Dans la Légion d'Honneur

M. Mercier, directeur général de la Compagnie des Mines de Béthune, est nommé Commandeur de la Légion d'Honneur « en récompense des services exceptionnels rendus au titre civil au cours de la guerre ».

Est promu au grade de commandeur : M. Albert-Gustave Galicier, administrateur des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et Anzin.

Au grade de chevalier : M. Basson, industriel à Roubaix.

DEUX SOLDATS DECORES

Remiremont, 5 février. — La légion d'honneur a été remise aujourd'hui à Félicien Perrin, soldat au 43e territorial, qui est un œil et un bras emportés par une explosion : la médaille militaire, à Georges Jeandel André Mozurier, brave chasseur, titulaire de cinq blessures.

Des médailles aux douaniers

La Médaille d'honneur des douanes a été décernée à MM. Corroyette, brigadier et Dewaele, sous-brigadier visiteur, à Dunkerque ; Waegaert, préposé à Bavinchove ; Thorez, sous-brigadier à Bray-Dunes, Devulder, préposé à Hondschoote ; Dels, sous-brigadier, à Hazebrouck ; Devin, garde-magasin, et Leroux, brigadier, à Dunkerque ; Devynck, brigadier à Nieppe ; Sigre, préposé à Armentières ; Télar, sous-brigadier à Orchies, Burlet, préposé visiteur à Tourcoing ; Delvallez, brigadier au Touquet ; Frostin, sous-brigadier, à Werwicq ; Pujol, brigadier à Halluin ; Deregnaucourt, préposé à Neuville ; Duvin, garde-magasin, à Lille ; Thuin, sous-brigadier à Armentières ; Barthe, brigadier à Roubaix, Froissart, sous-brigadier à Tourcoing ; Gille, préposé à Roubaix ; Levecque, préposé à Gognies-Chaussée, Lenquette,brigadier à Lecelles ; Basquin, préposé à Feignies, Mathon, sous-brigadier à Blanc-Misseron ; Klecker préposé visiteur à Jeumont ; Marjolle, brigadier à Vieux-Rengt ; Paris, préposé à Bavay, Basuyau, brigadier, Ruffi et Lasson, préposés visiteurs, à Blanc-Misseron.

Dernière Heure

Le nouveau Pape souhaite la pacification universelle

Rome 6 février. — Le prince Chigi, maréchal du Conclave, par ordre du cardinal secrétaire du Conclave a adressé à l'agence Stefani, le communiqué suivant :

« Sa Sainteté le Pape Pie XI, avec toutes les réserves en faveur des droits inviolables de l'église et du Saint-Siège qu'il a fait le serment d'affirmer et de défendre, a donné sa première bénédiction du balcon extérieur sur la place Saint-Pierre avec l'intention particulière que cette bénédiction soit destinée non seulement aux personnes présentes, place Saint-Pierre, non seulement à Rome et à l'Italie, mais à toutes les Nations et à tous les peuples et qu'elle porte au monde entier le souhait et l'annonce de cette pacification universelle que tous nous désirons si ardemment. »

FEUILLETON DU 8 FEVRIER. — N° 100

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— J'aime ma cousine, mademoiselle Blanche Colombey, d'une affection respectueuse et dévouée, je ne vous cache pas que son mariage avec vous m'inspirait des craintes...

— Que de sollicitude !

— Je déplorais l'aveuglement du conseiller et de son entourage gagné par vous, séduit par vos qualités personnelles...

— Vous me flattez, monsieur, fit en raillant Juan Rodriguez. Je dirai plus : vous me comblez.

Fernand Colombey poursuivit avec sa froide gravité :

— Que voulez-vous ? En de telles circonstances, on ne saurait s'entourer de trop de garanties et de lumière.

— Et vous jugiez que M. Colombey n'en exigeait pas assez ?

— C'était mon avis.

— Alors, vous avez voulu suppléer à l'insuffisance de ses renseignements et vous en avez pris de nouveaux.

— Précisément. Je me suis embarqué pour New-York et je me suis rendu à la Nouvelle-Orléans.

Juan Rodriguez pâlit légèrement, mais il fit un effort sur lui-même et reprit :

— C'est un long voyage et dont M. Colombey devra vous savoir un gré énorme.

— Je ne demande pas de reconnaissance. Je me contente de la satisfaction du devoir accompli.

— C'est d'une belle âme. Puis-je vous demander ce que vous avez fait à la Nouvelle-Orléans ?

— Parfaitement : nous reprendrons cet entretien en tête à tête quand vous aurez été interrogé par M. Séverin.

— Comme il vous plaira.

Le commissaire assistait avec une véritable curiosité à cette conversation qui ressemblait aux préliminaires d'un combat, aux passes presque courtoises de deux adversaires qui se tâtent et hésitent avant d'en arriver aux coups sérieux.

Il s'étonnait du flegme de ce beau jeun homme sous le coup d'une accusation capitale et qui semblait aussi à l'aise dans ce salon que s'il y fût entré en maître au sortir de la Madeleine, sans que la cérémonie eût été interrompue par le coup de théâtre qui le plaçait dans une situation si critique.

A coup sûr, ce n'était pas un malfaiteur vulgaire.

L'attitude ironique, assurée, de ce singulier criminel ; l'étrangeté du crime qui lui était imputé ; l'accusation émanant de sa maîtresse, jetaient un certain trouble dans l'esprit du magistrat.

En somme, il se disait que le plus sage parti était d'en référer à ses supérieurs pour mettre à couvert sa responsabilité.

Juan Rodriguez lut-il cette hésitation sur le visage de M. Séverin,

C'est probable, car à mesure que les doutes devenaient plus pressants dans l'esprit du commissaire, son assurance augmentait. Il sentait aussi que le subalterne disait vrai.

La physionomie de son rival, triste et réfléchie, à le bien considérer, ne lui semblait ni sanguinaire ni féroce.

On y lisait plutôt un fond de tristesse poussée au noir et de compassion mélangées.

Leurs yeux se cherchèrent.

Le subalterne lui lança un de ces longs regards qui contiennent toute une leçon.

Ce regard lui disait :

— Défendez-vous du crime de la rue Bassane. Il ne s'agit plus là des savanes de l'Amérique ni de l'obscurité dont restent enveloppés les forfaits de ces régions inconnues, mais d'un attenta commis en plein Paris et pour lequel la justice est en éveil. Sauvez-vous d'abord, nous nous expliquerons ensuite !

Il avait raison.

M. Séverin, c'était l'ennemi redoutable et présent, l'ennemi dangereux, le vrai.

C'était de lui qu'il fallait se défaire.

Ce fut à lui que Jean-Maurice s'adressa :

— A votre tour, monsieur, dit-il, avec politesse ; quelles infamies avez-vous à me reprocher ? Je suis prêt à répondre.

Un commissaire de police, n'est pas facile à intimider d'ordinaire ; mais le lieu, la fortune du coupable, son titre de mari Colombey-Saint-Clair, étaient de nature à lui donner à réfléchir.

M. Séverin se gratta le menton.

— Monsieur, commença-t-il avec la même courtoisie, vous savez de quoi on vous accuse ?

— Je le saurai quand vous aurez en la complaisance de me l'expliquer.

— On recherche activement un homme qui a disparu depuis quelque temps.

— M. Rosen ?

— En effet.

— Je ne l'ignore pas.

— Comment l'avez-vous appris ?

— Comme tout le monde, par les journaux... un marchand de diamants ?

— Vous le connaissiez ?

— Très bien !

— Vous l'avouez ?

— Pourquoi le nierai-je ?

— Où l'avez-vous vu ?

— Chez moi.

— Rue Bassano ?

— Précisément.

— Il y est allé ?...

— Plusieurs fois.

— Pour vendre des bijoux ?

— C'était son métier.

— Vous lui en avez acheté ?

— Jamais.

— Vous aviez une maîtresse, cependant ?

— C'est possible.

— Vous ne lui en avez pas offert ?

— Aucun.

— C'est étrange... dans votre situation...

— Cela est.

— Quoi qu'il en soit, cette maîtresse vous accuse nettement d'un crime.

— Moi ? fit le jeune homme en souriant.

— Vous !

— Et de quel crime, je vous prie ?

— D'avoir assassiné ou fait assassiner ce Rosen.

— C'est absurde.

— Et de l'avoir volé.

— Propos en l'air !...

— Comment l'entendez-vous ?

— Inventions de femme jalouse !

— C'est ce que nous verrons... D'après elle, vous auriez des complices...

— Où sont-ils ?

— Ils ont quitté l'hôtel aussitôt après le meurtre.

— Trouvez-les.

— C'est l'affaire des juges qui seront chargés de l'instruction.

— Soit, mais en attendant, puis-je vous prier de me dire ce que vous allez faire ?...

— Mon devoir...

— Et c'est ?...

— Une femme vous accuse... Je vous arrête tous les deux... Vous vous expliquerez ensuite...

— Ainsi, vous êtes convaincu de ma culpabilité ?

— Je ne suis pas fixé.

— Et parce qu'il plaît à une pauvre fille affolée de me charger de crimes imaginaires, vous allez me perdre dans l'opinion publique... me déshonorer... moi et toute ma famille ?

— Est-ce ma faute ?

— Prenez garde... C'est un acte au moins imprudent...

Juan Rodriguez s'exprimait avec sa grâce ordinaire, sans aucune âpreté, avec une véritable déférence pour celui qui l'interrogeait.

M. Séverin était de plus en plus embarrassé.

— Finissons-en, monsieur, reprit le jeune homme.

— Comment ?

— Je désire que la lumière se fasse.

— Vous !

— Le plus tôt possible... Vous voulez m'arrêter... Faites...

Je suis prêt à vous suivre...

— Vous n'essaierez pas de résister ?

— Aucunement.

— Ni de prendre la fuite ?

— Pas le moins du monde... Je respecte la loi, mais j'en réclamerai le bénéfice.

Le commissaire devenait singulièrement perplexe.

Ces réponses claires, nettes, vives, augmentaient son malaise.

Juan Rodriguez comprit son avantage.

— Vous pouvez aller chez moi, dit-il, fouiller la maison, y chercher les traces de ce prétendu crime je vous mets au défi d'en trouver. Si je suis un voleur, il faut convenir que je ne ressemble pas à beaucoup d'autres. J'ai un hôtel aux Champs-Elysées, une maison de campagne et quelques millions de valeurs. Comment voulez-vous que je m'abaisse à discuter de telles fables ? Quand je serai devant un tribunal, si on ose m'y conduire, je me défendrai. Et maintenant, après ces preuves de respect que je me fais un devoir de vous donner, que décidez-vous ?

M. Séverin eut une inspiration.

Il alla au boudoir japonais, ouvrit la porte et appela :

— Mademoiselle ?

XLVII

EN FAMILLE

Dans le cabinet où, vingt ans plus tôt, Maurice Colombey avait reçu son ancien camarade ,le comte Bernard de Vitray, au retour de sa funeste expédition de la Roche-Morgat, une scène toute différente venait de se passer.

Le conseiller s'était enfermé sombre, foudroyé, incapable d'assembler deux idées ensemble.

Il était poursuivi par la face grimaçante du petit être diabolique qui s'était accroché à lui à l'improviste, dans la sacristie de la Madeleine, pour le cribler de sarcasmes, lui rappeler un passé oublié, se jeter à la traverse de ses prospérités, lui montrer le piège infernal dans lequel il l'avait pris et disparaître.

Il croyait encore entendre sa voix de crécelle qui lui disait : Regardez-moi ! Vous ne me remettez pas, cher monsieur ?... Pierre Bréchoux ! vous savez bien !... le petit Bréchoux de la Sauvagère.

Et encore :

— Je vous avais dit que nous nous reverrions !... Me voilà !... Je tiens parole.

(A suivre).